

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1547

19 juin 2015

SOMMAIRE

Cadami Finance S.A.	74256	Contractors Reinsurance S.A.	74256
Cadorna S.A.	74211	Coolwing Company Luxembourg S.à.r.l.	74242
Capgemini Reinsurance International	74213	Corbox S.A.	74243
Capital Guidance (Luxembourg) S.A.	74212	Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l.	74211
Careventures	74212	Corporate Services Luxembourg S.à r.l.	74211
Carey S.A.	74212	Designers Promotion S.A.	74217
CARLUX Rent & Lease SC	74213	Detion Luxembourg Holdings S. à r.l.	74217
Carnegie Fund IV	74240	Dora Couture S.à r.l.	74218
Carnegie Investment Fund	74210	Dufrais S.A.	74218
Carpford Investments S.A.	74213	DVA Marine Re S.A.	74218
Casada Holding S.A.	74210	E-Cone S.à r.l.	74218
Casa I Lux S.à r.l.	74214	Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)	74240
Casiopea Ré S.A.	74210	Euler Hermes Ré	74239
CCMT Invest S.à r.l.	74210	European Direct Property Management S.A.	74239
Centaur Luxco S.à r.l.	74214	European Direct Property VII S.A.	74239
CEPF II CJ GSY S.à r.l.	74211	Exelenz S.à.r.l.	74240
CEPF II CJ Holdings S.à r.l.	74241	FS Global Credit Opportunities (Luxembourg) S.à:r:l:	74255
CEPF II CJ S.à r.l.	74241	Gaemil Invest S.A.	74243
Chamois	74214	Gelman S.A.	74243
Chester Properties I S.à r.l.	74241	GGO Holding S.à r.l.	74243
Cinderman S.à r.l.	74241	GGO HV6 S.à r.l.	74248
City RE 1 S.à r.l.	74217	Glass-Alu	74252
CK Investments S.à r.l.	74218	Gran Ventana S.A.	74252
Clairmont S.A.	74242		
Come2Lux S.A.	74242		
Compo AcquiCo S.à r.l.	74240		
Constructions Metalliques Guy Gardula et As- sociés S.A.	74242		

Carnegie Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.803.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5, place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 20 mars 2015 à 16h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a ratifié la décision suivante:

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur,
139, Um Trenker, L-6962 Senningen.

* M. Danilo Linosa, Administrateur,
5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

* M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur,
5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 22 Avril 2015.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Administrateur

Référence de publication: 2015062882/25.

(150072376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Casada Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 30.638.

—
Extrait du dépôt rectificatif concernant le dépôt du 12 février 2015 n° L150028996

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2014, ROOSEVELT SERVICES S.A., société anonyme, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B-42.411, a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société CASADA HOLDING S.A..

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la société CASADA HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015062884/15.

(150072261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.154.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015062885/10.

(150072577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

CCMT Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 176.129.

—
Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 27 avril 2015, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, qui avait son siège au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2015.
Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.
Société domiciliataire
 Gerry Mullen / Wim Ritz
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015062886/13.

(150071878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

CEPF II CJ GSY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
 R.C.S. Luxembourg B 195.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062887/10.

(150072729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
 R.C.S. Luxembourg B 124.536.

En date du 27 mars 2015, Cordea Savills LLP en sa capacité de associé unique de la société reprise ci-dessus, a décidé de transférer cinquante et une parts vers la société Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited (agissant en sa qualité de «trustee» pour The Savills plc 1992 Employee Benefit Trust), enregistré sous le numéro 24531 auprès de «Guernsey Registered Company» avec son siège social au Floor 2, Le Marchant House, Le Truchot, GY1 3BE, St Peter Port, Guernsey.

A compter de cette date, Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l. est détenue par deux associés:

- Cordea Savills LLP (949 parts)
- Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited (51 parts)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015062867/19.

(150072689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Corporate Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
 R.C.S. Luxembourg B 136.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062868/10.

(150072733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Cadorna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
 R.C.S. Luxembourg B 151.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2015.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffèr, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
CADORNA S.A.

Référence de publication: 2015062872/16.

(150072348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.754.

En date du 02 avril 2015, l'Actionnaire Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de Anne Bölkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste d'Administrateur de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016;

- Réélection de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste d'Administrateur de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016;

- Réélection de EURAUDIT, à la fonction de Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.
Johannes Laurens de Zwart
Administrateur

Référence de publication: 2015062875/21.

(150071847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Careventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 195.271.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062876/10.

(150071905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Carey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.743.

EXTRAIT

Par la présente, il est à noter que le prénom officiel de Monsieur CHINCOTTA, Administrateur, est Juan Xavier et non pas Javier tel que mentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015062878/13.

(150071904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

CARLUX Rent & Lease SC, Société Civile.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg E 5.046.

Extrait de la résolution du gérant unique de la société civile Carlux Rent & Lease en date 02 avril 2015

En date du 2 avril 2015, le Gérant unique de la «Société», Monsieur Bertrand Levaux, a pris la résolution suivante:

Le siège de la «Société» est transféré ce jour du:

82 Grand Rue, L 9711 CLERVAUX

Au:

12, Rue Jean Engling, L - 1466 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2015.

Carlux Rent & Lease SC

Bertrand Levaux

Gérant

Référence de publication: 2015062879/18.

(150072292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Capgemini Reinsurance International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 163.854.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 avril 2015

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Madame Lucia SINAPI THOMAS

Monsieur Nicolas DU PELOUX

Monsieur Lambert SCHROEDER

À l'unanimité, l'Assemblée nomme de Monsieur Alain RONOT et Madame Karine MARCHAT avec adresse professionnelle au 11, rue de Tilsitt 75017 Paris, comme nouveaux Administrateurs.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers

2, rue Gerhard Mercator

L-2182 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Pour la société CAPGEMINI REINSURANCE INTERNATIONAL

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015062848/27.

(150072613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Carpford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 139.063.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 24 avril 2015

Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Pascal De Graeve, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme
CARPFORD INVESTMENTS S.A
Référence de publication: 2015062850/13.
(150072217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Casa I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 163.111.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, Hipoteca Lux S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015062851/14.

(150072296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Centaur Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.102.980,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.538.

—
Veuillez prendre note du changement suivant:

L'associé Waban Investors III, L.P. a désormais pour adresse professionnelle BG Investments, c/o The Bridgespan Group, 2 Copley Place - Suite 3700B, Boston, MA 02116, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2015062852/14.

(150071903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Chamois, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg E 5.627.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Philippe MELONI, né le 7 novembre 1971 à Boussu (B), domicilié à L-8217 Mamer, 41, Op Bierg,
- 2.- Madame Natacha DAOUST, épouse de Monsieur Philippe MELONI, prénommé, née le 12 Septembre 1968 à Aye (B), domiciliée à L-8217 Mamer, 41, Op Bierg,
tous les deux agissant en leur nom personnel et en qualité de représentants légaux de leurs enfants:
- 3.- Monsieur Antoine MELONI, né le 23 septembre 2002 à Arlon (B), domicilié à L-8217 Mamer, 41, Op Bierg,
- 4.- Monsieur François MELONI, né le 9 janvier 2006 à Arlon (B), domicilié à L-8217 Mamer, 41, Op Bierg,
tous ici représentés par Monsieur François LEYNEN, demeurant à B-6747 Saint-Léger, Rue Lackman, 12, en vertu de deux procurations sous seing privé du 24 mars 2015.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de «Chamois».

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. La capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000 €) divisé en cent (100) parts d'intérêts ayant une valeur nominale de cinq cents Euros (500 €) chacune.

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Antoine MELONI	40 parts
2.- Monsieur François MELONI	40 parts
3. - Madame Natacha DAOUST	10 parts
4.- Monsieur Philippe MELONI	<u>10 parts</u>
TOTAL: CENT	100 parts

Les cents parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs gérants n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quinze.

Réunion des associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
 - Madame Natacha DAOUST, prénommée.
- 2.- La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est fixé à L-8210 Mamer, 106, Route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. LEYNEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12385. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062853/146.

(150071952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

City RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.633.

—
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son associé unique, CB Property Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015062855/14.

(150072295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Designers Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 144.927.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062923/9.

(150072516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Detion Luxembourg Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.822.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée DETION Luxembourg HOLDINGS, (R.C.S. N° B 139822), dont le siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, a été dénoncé en date du 14 février 2011;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme
Me Régua AMIALI
Le liquidateur
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2015062924/19.

(150071552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Dora Couture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 47, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.171.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062928/9.

(150071995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Dufrais S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6562 Echternach, 117, Luxemburger Strasse.

R.C.S. Luxembourg B 106.235.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062929/9.

(150072334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

DVA Marine Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.710.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015062930/11.

(150071956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

E-Cone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 11, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.970.

Les statuts coordonnés au 27 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062931/10.

(150072677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

CK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.762,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 194.634.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the General Meeting) of CK Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 194634 and having a share capital of EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the Company). The Company was incorporated on 8 January 2015 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 846 of 27 March 2015. The articles of association of the Company have never been amended.

THERE APPEARED:

(1) Portcobrook Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 12th Floor, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong and registered under the number 2151174;

duly and validly represented for the purpose hereof by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Proxyholder); and

(2) Portbrook Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 7th Floor, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong and registered under the number 2151115,

duly and validly represented for the purpose hereof by the Proxyholder, by virtue of a power of attorney given under private seal.

(Portcobrook Limited and Portbrook Limited are hereafter collectively referred to as the Shareholders).

The powers of attorney of the Shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the Proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, duly and validly represented as stated above, request the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold together all of the shares representing the entire share capital of the Company.

II. The Shareholders accept to deliberate and to vote on the resolutions to be passed in connection with the following items:

(i) Waiver of convening notices;

(ii) Conversion of the Company's functional currency from EUR (Euro) into GBP (Pound Sterling), with effect as of 8 January 2015, so as to fix the Company's share capital amounting to EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR1 (one Euro) each to GBP9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two Pounds Sterling) represented by 9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two) ordinary shares, having a par value of GBP1 (one Pound Sterling) each, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on 8 January 2015 between Euro and GBP: EUR1 = GBP0.78110 with an amount of GBP1.75 (one Pound Sterling and seventy-five pences) to be allocated to the share premium account of the Company;

(iii) Full restatement of the articles of association of the Company (the Articles);

(iv) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company; and

(v) Miscellaneous.

III. The Shareholders hereby take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present General Meeting, the General Meeting waives any convening notices, the Shareholders represented at the General Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the General Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the Company's functional currency from EUR (Euro) into GBP (Pound Sterling), with effect as of 8 January 2015, so as to fix the Company's share capital amounting to EUR12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, having a par value of EUR1 (one Euro) each to GBP9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two Pounds Sterling) represented by 9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two) ordinary shares of which Portbrook Limited owns 4,881 (four thousand eight hundred and eighty-one) and Portcobrook Limited owns 4,881 (four thousand eight hundred and eighty-one), having a par value of GBP1 (one Pound Sterling) each, pursuant to the official exchange rate published by the ECB on 8 January 2015 between Euro and GBP: EUR1 = GBP0.78110 with an amount of GBP1.75 (one Pound Sterling and seventy-five pence) to be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to fully restate the Articles, so they shall from now on read as follows:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of “CK Investments S.à r.l.” (the Company).

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

2.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties, subsidiaries, or affiliated companies of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two Great British Pounds), represented by 9,762 (nine thousand seven hundred sixty-two) ordinary shares having a nominal value of GBP 1 (one Great British Pound) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

9.2 Other than in respect of a Permitted Transfer (as defined in clause 9.4 au-dessous), each of the Ultimate Shareholders shall not and shall procure that each of its subsidiaries shall not:

9.2.1 mortgage (whether by way of fixed or floating charge), pledge or otherwise encumber its Interest in the whole or any of its shares;

9.2.2 sell, transfer or otherwise dispose of all or any of its shares or any Interest therein or assign or otherwise purport to deal therewith or with any Interest therein;

9.2.3 enter any agreement with respect to the voting rights attached to all or any of its shares; or

9.2.4 agree, whether conditionally or otherwise, to do any of the foregoing.

9.3 If any of the Ultimate Shareholders purports to deal, or to permit any of its subsidiaries to deal, with any of its shares or any Interest therein in contravention of the provisions of clause 9.2, it shall be deemed to have committed a material breach for the purposes of clause 11.

9.4 A “Permitted Transfer” shall mean any transfer of a share or an Interest in a share in accordance with the terms of these Articles:

9.4.1 to which each of the other Ultimate Shareholders consents in writing; or

9.4.2 by a shareholder to any member of the same Group as that shareholder, provided that if the transferee ceases to be a member of the same Group of the transferor, it will, on or before such cessation, transfer such shares to the original transferor or to another member of the Group of the original transferor.

9.5 If a shareholder fails or refuses to execute and deliver any transfer in respect of any shares pursuant to its obligations under clause 9.4.2, the board of managers may authorise any manager to:

9.5.1 execute and deliver the necessary instrument(s) in respect of such transfer(s) on the defaulting shareholder's behalf to give effect to the transfer of the relevant shares; and

9.5.2 against receipt by the Company of the purchase money (if any) payable for the relevant shares (to be held on trust for the defaulting shareholder without interest) (such receipt being a good discharge to the transferee who shall not be bound to see to the application thereof) deliver such instrument(s) to the relevant transferee,

and the board of managers will authorise registration of the transfer, and of the transferee as the holder of the shares so transferred. After registration, the title of the transferee as registered holder of such shares will not be affected by any irregularity in or invalidity of such proceedings, which will not be questioned by any person.

9.6 Notwithstanding any other provisions of these Articles, no transfer or other dealing in shares (or any Interest in shares):

9.6.1 shall be made or registered if the making or registration of such transfer would result in:

9.6.1.1 the Company, any Target Group Company, any of the Ultimate Shareholders or any of their subsidiaries being in breach of any Applicable Law (including article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act)) or regulation or Licence; or

9.6.1.2 the Target Group being in breach of any of the provisions of any licence; or

9.6.2 shall be made unless such transfer is made in accordance with article 189 of the Companies Act.

9.7 Each of the Ultimate Shareholders irrevocably appoints each of the other Ultimate Shareholders (and each manager nominated for appointment by any of them) severally irrevocably, and by way of security for its obligations under clause 12 as its attorney or attorneys, to execute any document necessary to give effect to clause 12 including any transfer of shares.

9.8 No shareholder shall (and each shareholder shall procure that its subsidiaries do not) transfer any share unless it (or its subsidiary (as relevant)) transfers, at the same time and to the same transferee, an equivalent proportion of each shareholder's holding (direct or indirect) of loans, and each other instruments issued, under any Shareholders Funding Agreements put in place from time to time. In the case of any such “stapled” transfer to which any of clauses 10, 11 or 12 applies, the relevant notices and procedures in those clauses will apply collectively to the “stapled” shares and interests under the Shareholders Funding Agreements.

Art. 10. Pre-emption.

10.1 Except in the case of a transfer pursuant to clause 9.4.1 or 9.4.2, any Ultimate Shareholder (the “Selling Shareholder”) who wishes, or whose subsidiary wishes, to transfer any or all of the shares held by it shall first offer such shares to the other Ultimate Shareholder(s) by giving a notice (a “Transfer Notice”) in writing to the Company and the other Ultimate Shareholder(s) (other than any Ultimate Shareholder who has served a Transfer Notice or in respect of whom a Compulsory Sale Notice has been served and which remains outstanding).

10.2 Each Transfer Notice will relate to one class of shares only and will:

10.2.1 specify:

10.2.1.1 the number and class of shares the Selling Shareholder or its subsidiary wishes to sell (the “Sale Shares”);

10.2.1.2 the identity of the third party purchaser (if any) to whom the Selling Shareholder or its subsidiary proposes to transfer the Sale Shares (the “Proposed Transferee”);

10.2.1.3 the price per share at which the Selling Shareholder wishes to transfer the Sale Shares (the “Sale Price”);

10.2.1.4 any other material terms and conditions on which the Selling Shareholder wishes to transfer the Sale Shares;

10.2.1.5 the period (being a period of at least 20 Business Days) during which the offer is open for acceptance;

10.2.1.6 whether such Transfer Notice is conditional upon all and not some only of the Sale Shares specified in it being sold; and

10.2.1.7 that the Sale Shares are being offered for sale with full title guarantee and free from any claims, equities, liens and encumbrances whatsoever and with all rights attached to the Sale Shares as at completion of the transfer; and

10.2.2 constitute the Company as the agent of the Selling Shareholder for the transfer of the Sale Shares in accordance with this clause 10.

10.3 No Transfer Notice will be capable of variation or cancellation without the consent of the board of managers.

10.4 It will be a further term of the offer contemplated by this clause 10 that such Sale Shares will be treated as offered among the other Ultimate Shareholder(s) (“Relevant Offerees”) in proportion (as nearly as possible) to their existing holdings of shares (held either directly or indirectly by subsidiaries) (the “Proportionate Entitlement”). The offer will also invite the Relevant Offerees to indicate in their applications for Sale Shares whether they would be willing to buy Sale Shares in excess of their Proportionate Entitlement should any such shares be available and, if so, how many (the “Extra Shares”).

10.5 The offer set out in the Transfer Notice may be accepted by an Ultimate Shareholder by notice in writing served on the Company in respect of some or all of the shares offered to it.

10.6 On the Business Day immediately following the expiry of the offer period specified in clause 10.2.1.5 (or, if sooner, upon valid applications being received for all of the Sale Shares), the board of managers will (subject to clause 10.9) designate the Sale Shares for transfer as follows:

10.6.1 if the total number of Sale Shares applied for (including Extra Shares) is equal to or less than the available number of Sale Shares, the number applied for in accordance with his application will be transferred to each relevant Offeree; or

10.6.2 if the total number of Sale Shares (including the Extra Shares) applied for is greater than the available number of Sale Shares, its/his/her Proportionate Entitlement, or, if less, the number of Sale Shares for which it/he/she has applied will be transferred to each relevant Offeree; and

10.6.3 applications for Extra Shares will be honoured by transfers to be made in accordance with such applications or, in the event of competition among the Relevant Offerees applying for Extra Shares, in such proportions as equal (as nearly as possible) to the proportions of all the shares held by such Relevant Offerees.

10.7 Designations for transfers of Sale Shares made by the Company pursuant to this clause 10 will constitute the acceptance by the persons designated as transferees of the offer to purchase (or procure that a subsidiary purchases) those Sale Shares on the terms offered to them, provided that no person will be obliged to take more than the maximum number of Sale Shares which it/he/she has indicated to the Company it/he/she is willing to purchase.

10.8 The Company will immediately upon designation for transfer of any Sale Shares pursuant to clause 10.6 give notice in writing (the “Designation Notice”) to each designated transferee of Sale Shares designated for transfer specifying:

10.8.1 the number of Sale Shares so designated (if any);

10.8.2 the aggregate price payable for them;

10.8.3 any additional information required by clause 10.9.1 (if applicable); and

10.8.4 (subject to clause 10.9.2) the time (being midday on the date being ten Business Days after the date of the Designation Notice (or, if later, midday on the date being two Business Days after any necessary competition or regulatory clearances shall have been obtained)) and the place at which the sale of the Sale Shares will be completed.

10.9 If the total number of shares applied for is less than the number of Sale Shares offered:

10.9.1 the Designation Notice will confirm whether the condition (if any) set out at clause 10.2.1.6 has not been satisfied and will contain a further offer, open for 28 days, to those persons designated as transferees of Sale Shares to apply for further Sale Shares; and

10.9.2 completion of the transfer in accordance with the preceding paragraphs of this clause 10 will be conditional upon all such Sale Shares being so designated for transfer unless the Selling Shareholder serves notice in writing on the Company that it/he/she waives the condition.

10.10 Immediately after the termination or exhaustion of any pre-emption process followed in accordance with this clause 10, if any Sale Shares remain undesignated for transfer, the Company will notify the Selling Shareholder of that fact. The Selling Shareholder may, at any time within the period of three calendar months after receiving such notice (but not otherwise unless the pre-emption procedure set out in these clauses is repeated), transfer all (but not some) of the unsold Sale Shares to the Proposed Transferee identified in the Transfer Notice on terms which are no more favourable than those offered to the other Ultimate Shareholders, except that the board of managers will refuse registration of any transfer to a Proposed Transferee who is a person to whom Shares may not be transferred by virtue of clause 9.6.

10.11 Completion of the sale and purchase of Sale Shares in accordance with the Designation Notice will take place in accordance with the provisions set out in clause 12.

Art. 11. Compulsory Transfers.

11.1 Subject to clause 11.2, if any Ultimate Shareholder (the “Defaulting Shareholder”):

11.1.1 shall at any time commit or permit any of its subsidiaries to commit a material breach of these Articles which, if capable of remedy, has not been so remedied within fifteen (15) Business Days of each Ultimate Shareholder (other than the Defaulting Shareholder) which holds (either directly or indirectly through its subsidiaries) twenty-five per cent (25%) or more of the shares (each a “Non-Defaulting Shareholder”) serving notice on the Defaulting Shareholder requiring such remedy; or

11.1.2 shall, or any of its subsidiaries whose sole or principal asset is a direct or indirect (through its subsidiaries) interest in shares shall, at any time be the subject of an Insolvency Event; or

11.1.3 shall at any time suffer a Change of Control to which the Non-Defaulting Shareholder(s) have not consented (such consent not to be unreasonably withheld),

then the Non-Defaulting Shareholders may, without prejudice to any other rights and remedies which they may have, serve a written notice (a "Default Notice") on the Defaulting Shareholder at any time during the sixty (60) Business Days following their becoming aware of the relevant Event of Default or at any time when the material breach or Insolvency Event is continuing.

11.2 The Non-Defaulting Shareholders shall have no right to serve a Default Notice pursuant to clause 11.1 in respect of any shares which have been charged by way of security to any bank, institution or other person (or by or in favour of any nominee of such bank, institution or person).

11.3 The Default Notice may require the Defaulting Shareholder immediately to offer all (but not some only) of the shares (the "Defaulter's Shares") held by it or its subsidiaries (or, as may be the case on a Change of Control, its previous subsidiary) for sale to the other Ultimate Shareholders at a price per share (the "Compulsory Sale Price") equal to the fair market value per Defaulter's Share (as agreed or determined in accordance with the following provisions of this clause 11.3) and to have constituted the Company as the Defaulting Shareholder's agent for the sale of the Defaulter's Shares in accordance with the following:

11.3.1 the Defaulting Shareholder and the Non-Defaulting Shareholder(s) shall endeavour to agree the Compulsory Sale Price within ten (10) Business Days of the date of service of the Default Notice failing which determination of the Compulsory Sale Price shall be referred to an independent investment bank of international repute (the "Investment Bank") agreed between the Defaulting Shareholder and the Non-Defaulting Shareholder(s) or, in default of agreement within fifteen (15) Business Days of the Default Notice, nominated (at the request of either the Defaulting Shareholder or the Non-Defaulting Shareholder(s)) by the President of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales;

11.3.2 the Investment Bank shall be instructed to certify in writing within thirty (30) Business Days of its appointment the price that is, in its opinion, the fair market value per share of the Defaulter's Shares, having regard to the fair value of the business of the Company and its subsidiaries as a going concern and on the basis of an arm's length transaction as between a willing seller and a willing buyer at the date of the Default Notice, without any premium or discount by reference to the percentage of the Company's issued share capital represented by the Defaulter's Shares;

11.3.3 the Investment Bank shall be deemed to be acting as expert and not as arbitrator and its decision shall be final and binding on the Ultimate Shareholders;

11.3.4 the Ultimate Shareholders shall procure that there is made available to the Investment Bank such information relating to the Company and its subsidiaries as the Investment Bank reasonably requires in order to determine the fair market value of the Defaulter's Shares;

11.3.5 the cost of obtaining the Investment Bank's certificate shall be borne by the Defaulting Shareholder;

11.3.6 a copy of the Investment Bank's certificate shall be provided to all Ultimate Shareholders;

11.3.7 within five (5) Business Days of the Compulsory Sale Price being agreed or determined, the board of managers shall, by notice in writing (the "Compulsory Sale Notice"), offer the Defaulter's Shares to the other Ultimate Shareholders in accordance with the provisions of clauses 11.4 and 11.5.

11.4 The Compulsory Sale Notice:

11.4.1 will specify:

11.4.1.1 the number and class of Sale Shares;

11.4.1.2 the Compulsory Sale Price; and

11.4.1.3 that the Sale Shares are being offered for sale with full title guarantee and free from any claims, equities, liens and encumbrances whatsoever and with all rights attached to the Sale Shares as at completion of the transfer but without the benefit of any other warranties or representations whatsoever, and

11.4.2 shall not be conditional upon all (and not some only of) the Defaulter's Shares being sold in accordance with this clause 11.

11.5 The Defaulter's Shares shall be offered for sale in accordance with the provisions of clauses 10.5 to 10.12 (inclusive) which shall apply mutatis mutandis (as if references to the Transfer Notice were replaced by references to the Compulsory Sale Notice, references to the Sale Shares were replaced by references to the Defaulter's Shares and references to the Sale Price were replaced by references to the Compulsory Sale Price) as if set out in full in this clause 11 save that:

11.5.1 the offer shall be open for acceptance during the period of ten (10) Business Days of the date of the Compulsory Sale Notice;

11.5.2 clause 10.9.2 shall not apply in relation to the sale of the Defaulter's Shares; and

11.5.3 if, after the exhaustion of the pre-emption process set out in clauses 10.4 to 10.9 there are any Defaulter's Shares which have not been sold, the Defaulting Shareholder shall not be entitled to sell any such shares to any person other than pursuant to an offer made in accordance with clause 10.

Art. 12. Completion of the transfer of shares.

12.1 Any transfer of any shares pursuant to clauses 10 or 11 shall be completed in accordance with this clause 12.

12.2 At completion of the sale of any Sale Shares or Defaulter's Shares (as applicable):

12.2.1 the Selling Shareholder or Defaulting Shareholder (as applicable) (the “Seller”) shall:

12.2.1.1 deliver or cause to be delivered to each person who has been made a designated transferee (the “Buyer”) in accordance with clauses 10 and 11 (or to such other person as such Buyer may direct) a duly executed and authorised transfer or transfers in favour of such Buyer (or such other person) in respect of the relevant shares accompanied by the relevant documents of title, together with any power or authority (including resolutions of the shareholders pursuant to article 189 of the Companies Act) under which such transfer or transfers have been executed; and

12.2.1.2 do all such other things and execute all such other documents as each Buyer may reasonably require to give effect to the sale and purchase of the relevant shares, and

12.2.2 each Buyer shall pay or procure the payment to the Seller (or to such other person as the Seller may direct) by electronic funds transfer of an amount equal to the aggregate purchase price for such shares.

12.3 The Ultimate Shareholders shall procure that the relevant Buyer shall be registered as the holder of the relevant shares in the register of members of the Company.

12.4 If following any transfer of shares, the Seller will hold no further shares in the Company, then on completion of such transfer the Seller shall procure the resignation of any managers of the Company and its subsidiaries appointed by it.

12.5 If a Seller shall fail or refuse to execute and deliver any transfer in respect of any shares, the board of managers may authorise any manager (save in respect of any shares which have been charged by way of security to any bank, institution or other person (or by or in favour of any nominee of such bank, institution or person)) to:

12.5.1 execute and deliver the necessary instrument(s) in respect of such transfer(s) on the Seller's behalf to give effect to the transfer of the relevant shares, and

12.5.2 against receipt by the Company of the purchase money (if any) payable for the relevant shares (to be held on custody for the Seller without interest) (such receipt being a good discharge to the Buyer who shall not be bound to see to the application thereof) deliver such instrument(s) to the relevant Buyer, and the board of managers will authorise registration of the transfer, and of the relevant Buyer as the holder of the shares so transferred. After registration, the title of the transferee as registered holder of such shares will not be affected by any irregularity in or invalidity of such proceedings, which, will not be questioned by any person.

Art. 13. Redemption of shares.

13.1 The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

13.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply in accordance with article 18 of these Articles.

Art. 14. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 15. Management.

15.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.2 Each Ultimate Shareholder shall be entitled to nominate for appointment one manager of the Company in respect of each complete ten per cent (10%) of the shares which it owns (either directly or indirectly through its subsidiaries).

15.3 The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any one of them.

15.4 Each Ultimate Shareholder shall have the right to nominate for removal any manager nominated for appointment by it, and nominate for appointment another manager in his place, for so long as it holds (either directly or indirectly through its subsidiaries) the requisite number of shares. Any such nomination for appointment or removal (or any nomination for appointment for the first time) shall be effected by giving notice in writing (signed by a director or the secretary of the Ultimate Shareholder lodging the notice) to the board of managers at its registered office or at a meeting of the managers, and shall take effect, subject to any contrary intention expressed in the notice, when the notice is so delivered.

15.5 If the number of shares held (either directly or indirectly through its subsidiaries) by an Ultimate Shareholder falls so that that Ultimate Shareholder becomes entitled to nominate for appointment fewer managers, that Ultimate Shareholder (the “Diluted Ultimate Shareholder”) shall immediately take steps to nominate for removal such number of managers as exceeds its entitlement. If the Diluted Ultimate Shareholder fails to take such steps, the other Ultimate Shareholder shall

be entitled to nominate for removal from the board of managers such number of managers as shall exceed the Diluted Ultimate Shareholder's entitlement.

15.6 If an Ultimate Shareholder nominates a manager for removal from his office, that Ultimate Shareholder shall be responsible for and shall indemnify the other parties and the Company against any loss, liability or cost that any of them may suffer or incur as a result of any claim by such manager for unfair or wrongful dismissal arising out of such removal.

15.7 In the case of plurality of managers, a meeting of the board of managers shall be held at least once every three months (or more frequently if so required by not less than two managers, each of which must have been nominated by a different Ultimate Shareholder). Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least five (5) Business Days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by not less than two managers, each of which must have been nominated by a different Ultimate Shareholder. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

15.8 In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority, and by not less than two, at least one manager nominated for appointment by each Ultimate Shareholder, of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority, and not less than two, at least one manager nominated for appointment by each Ultimate Shareholder, of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not present within thirty (30) minutes of the time appointed for a board of managers meeting, or if a quorum ceases to be present during a board of managers meeting, then such meeting shall be adjourned to (so far as reasonably practicable) the same location on another day (being not less than one and not more than seven (7) days thereafter) as determined by such managers as are nominated for appointment by Ultimate Shareholders who hold (directly or indirectly through subsidiaries) fifty per cent (50%) or more of the shares. Notice of such adjourned board of managers meeting shall be given as soon as reasonably practicable after such adjournment. The quorum for the transaction of business at the adjourned board of managers meeting when reconvened shall be at least one (1) manager nominated for appointment by each Ultimate Shareholder who holds (directly or indirectly through subsidiaries) fifty per cent (50%) or more of the shares.

15.9 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 15 have been complied with.

15.10 All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

15.11 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers, at least one manager of which has been nominated for appointment by one Ultimate Shareholder.

15.12 The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers, at least one manager of which has been nominated for appointment by one Ultimate Shareholder, may sub-delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

15.13 A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting. Where there are equal votes for and against any resolution, the chairman shall have a casting vote.

15.14 A manager nominated for appointment by an Ultimate Shareholder shall be precluded from participating in board of managers discussions, voting and as relate to any matter in relation to which that Ultimate Shareholder has a conflict of interest.

15.15 Prior to the board of managers approving the removal of any chief executive officer, chief financial officer or any other key employee there shall be in place a replacement whose appointment has been approved by the chairman of the board of managers.

15.16 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

15.17 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 16. Liability of the manager(s). The sole manager or the board of managers, as the case may be, assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 17. General meetings of the shareholders.

17.1 An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

17.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 18. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

18.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

18.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

18.3 However, resolutions to alter these Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 19. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year. By way of exception, the first financial year shall start on the day of incorporation and shall run till 31 December of the subsequent year.

Art. 20. Financial statements.

20.1 Each year, with reference to 31 December (and starting on 31 December 2015), the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

20.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends.

Art. 22. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 24. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies (as amended from time to time) does not apply.

Art. 25. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 26. Overriding clause. The sole shareholder or, in case of a plurality of shareholders, each shareholder, undertakes to be bound by the provisions of any shareholders' agreement relating to the Company entered into from time to time, and if any provisions of these Articles at any time conflict with any provisions of any shareholders' agreement that might exist from time to time, the provisions of such a shareholders' agreement shall prevail and the shareholders shall exercise all powers and rights available to them to procure the amendment of the Articles to the extent necessary to permit the Company

and its affairs to be regulated as provided in such shareholders' agreement. Each Ultimate Shareholder declares to be bound by the Articles to the extent he/she/it is a party to such a shareholders' agreement.

Art. 27. Definitions. “Applicable Law” means any law, subordinate legislation, statute, by-law, regulation, treaty, judgment, decision, rule, notice, order, code of practice (whether or not having the force of law but, if not having the force of law, being of a type with which any person to which it applies is accustomed to comply) of, or made by, any Competent Authority;

“Articles” means the articles of association of the Company from time to time;

“Business Day” means a day on which banks are open for normal banking business in Luxembourg (excluding Saturdays or public holidays);

“Buyer” has the meaning given to it in clause 12.2.1.1;

“Change of Control” means, in relation to an Ultimate Shareholder, where more than thirty per cent (30%) of the issued share capital of any subsidiary of that Ultimate Shareholder whose sole or principal asset is a direct or indirect (through its subsidiaries) Interest in shares and whose sole or principal business is the holding of the Company is transferred to a person or persons who are not members of the Group of that Ultimate Shareholder;

“Competent Authority” means any local, national or supranational agency, authority, department, inspectorate, minister, official, court, tribunal or public or statutory person (whether autonomous or not) of Hong Kong or any other jurisdiction that has jurisdiction over the parties, all or part of the business or the operations of the Company or its subsidiaries and any Applicable Law to the extent that such laws apply to the business or the operations of the Company (and shall include any agency thereof);

“Compulsory Sale Notice” has the meaning given to it in clause 11.3.7;

“Compulsory Sale Price” has the meaning given to it in clause 11.3;

“Default Notice” has the meaning given to it in clause 11.1;

“Defaulter's Shares” has the meaning given to it in clause 11.3;

“Defaulting Shareholder” has the meaning given to it in clause 11.1;

“Designation Notice” has the meaning given to it in clause 10.8;

“Event of Default” means any of the events referred to in clauses 11.1.1, 11.1.2 and 11.1.3;

“Eversholt Luxco” means Eversholt Investment Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office of which is at 64, avenue de la Liberté, L- 1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies with registration number B 156.116;

“Extra Shares” has the meaning given to it in clause 10.4;

“Group” means, in relation to any company, that company and any company which is a holding company or subsidiary or subsidiary undertaking of that company and any subsidiary or subsidiary undertaking of any such holding company;

“Hong Kong” means the Hong Kong Special Administrative Region of the People's Republic of China;

“Insolvency Event” means, in respect of that such company, bankruptcy (faillite), insolvency, liquidation, reprieve from payment (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée), composition with creditors (concordat préventif de la faillite), reorganisation proceedings or similar Luxembourg or foreign law proceedings or regimes affecting the rights of creditors generally;

“Interest” means, in relation to any Share, any legal or equitable interest in such Share (including any voting right attaching to such Share);

“Investment Bank” has the meaning given to it in clause 11.3.1;

“Licence” means any licence granted to the Company or any Target Group Company by any governmental or regulatory body;

“Non-Defaulting Shareholder” has the meaning given to it in clause 11.1.1;

“Permitted Transfer” has the meaning given to it in clause 9.4;

“Proposed Transferee” has the meaning given to it in clause 10.2.1.2;

“Relevant Offerees” has the meaning given to it in clause 10.4;

“Sale Price” has the meaning given to it in clause 10.2.1.3;

“Sale Shares” has the meaning given to it in clause 10.2.1.1;

“Seller” has the meaning given to it in clause 12.2.1;

“Selling Shareholder” has the meaning given to it in clause 10.1;

“Shareholders Funding Agreements” means any documentation agreed between the shareholders from time to time setting out the terms of any:

(a) loan(s) granted from time to time to the Company; and/or

(b) any financial instruments issued from time to time by the Company to, any shareholder of the Company, or a direct or indirect subsidiary of the Company, as applicable.

“Target” means the Eversholt Luxco;

“Target Group” means the Eversholt Luxco and each of the following companies:

- (a) Eversholt Investment Ltd;
- (b) European Rail Finance Holdings Ltd;
- (c) European Rail Finance (2) Ltd;
- (d) European Rail Finance Ltd;
- (e) European Rail Finance (GB) Ltd;
- (f) Eversholt Rail Holdings (UK) Ltd;
- (g) Eversholt Rail (UK) Ltd;
- (h) Eversholt Depot Finance (UK) Ltd;
- (i) Eversholt Rail (380) Ltd;
- (j) Eversholt Rail (365) Ltd;
- (k) Eversholt Finance Holdings Ltd;
- (l) Eversholt Funding plc,

and includes any direct or indirect subsidiary from time to time of the Company, provided that:

(a) a trust may be a subsidiary for the purposes of which a unit or other beneficial interest will be regarded as a share and the ability to control the appointment or removal of the trustee will be regarded as the ability to directly or indirectly control the composition of the board; and

(b) a corporation or trust may be a subsidiary of a trust if it would have been a subsidiary if that trust were a corporation.

“Target Group Company” means any entity in the Target Group;

“Transfer Notice” has the meaning given to it in clause 10.1; and

“Ultimate Shareholders” means any indirect shareholder of the Company and “Ultimate Shareholder” means any one of them.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The deed having been read to the Proxyholder, the Proxyholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée extraordinaire des associés (l'Assemblée Générale) de CK Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 194634 et ayant un capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) (la Société). La Société a été constituée le 8 janvier 2015 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 846 du 27 mars 2015. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

ONT COMPARU:

(1) Portcobrook Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 12^{ème} Etage, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong et enregistrée sous le numéro 2151174,

dûment et valablement représentée pour les besoins du présent acte par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée (le Mandataire); et

(2) Portbrook Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 7^{ème} Etage, Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong et enregistrée sous le numéro 2151115,

dûment et valablement représentée pour les besoins du présent acte par le Mandataire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

(Portcobrook Limited et Portbrook Limited sont collectivement définies ci-après comme les Associés).

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varientur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les Associés, dûment et valablement représentés ci-dessus, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent à eux deux l'intégralité des parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société.

II. Les Associés acceptent de délibérer et de voter les résolutions devant être prises en relation avec les points suivants:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Conversion de la monnaie fonctionnelle de la Société de l'EUR (euro) en GBP (livre sterling), avec effet au 8 janvier 2015, de façon à fixer le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune à un nouveau montant de 9.762 GBP (neuf mille sept cent soixante-deux livres sterling) représenté par 9.762 (neuf mille sept cent soixante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur comptable de 1 GBP (une livre sterling) chacune, suivant le taux de change officiel publié par la BCE le 8 janvier 2015 entre l'euro et la livre sterling: 1 EUR = 0,78110 GBP, avec un montant de 1,75 GBP (une livre sterling et soixante-quinze pences) alloué au compte de primes d'émission de la Société;

(iii) Refonte totale des statuts de la Société (les Statuts);

(iv) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre de parts sociales de la Société; et

(v) Divers.

III. Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée Générale, l'Assemblée Générale renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée Générale se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée Générale.

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir la monnaie fonctionnelle de la Société de l'EUR (euro) en GBP (livre sterling), avec effet au 8 janvier 2015, de façon à fixer le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune à un nouveau montant de 9.762 GBP (neuf mille sept cent soixante-deux livres sterling) représenté par 9.762 (neuf mille sept cent soixante-deux) parts sociales ordinaires dont 4.881 (quatre mille huit cent quatre-vingt-et-un) sont détenues par Portbrook Limited et 4.881 (quatre mille huit cent quatre-vingt-et-un) sont détenues par Portcobrook Limited, ayant une valeur comptable de 1 GBP (une livre sterling) chacune, suivant le taux de change officiel publié par la BCE le 8 janvier 2015 entre l'euro et la livre sterling: 1 EUR = 0,78110 GBP avec un montant de 1,75 GBP (une livre sterling et soixante-quinze pence) alloué au compte de primes d'émission de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de refondre les Statuts dans leur intégralité, de façon à leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «CK Investments S.à r.l.» (la Société).

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limitées à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou accorder des licences sur les droits de propriété intellectuelle.

2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales de ou sociétés affiliées à la Société afin de garantir ses obligations, les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et les obligations de toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société; et elle peut procurer de l'assistance à ces sociétés eu égard à la gestion et au développement de ses sociétés et leur portefeuille, et de l'assistance financière, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas.

4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à un montant de 9.762 GBP (neuf mille sept cent soixante-deux Livres Sterling) représenté par 9.762 (neuf mille sept cent soixante-deux) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés conformément à l'article 18 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales.

9.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

9.2 Sauf en cas de Cession Autorisée (tel que ce terme est défini dans l'article 9.4 ci-dessous), chacun des Associés Ultimes n'effectuera aucune des opérations décrites ci-dessous, et veillera à ce qu'aucune de ses propres filiales n'effectue les opérations décrites suivantes:

9.2.1 hypothéquer (qu'il s'agisse de charges constantes ou flottantes), nantir ou grever de toute autre manière ses Intérêts en intégralité ou l'une de ses parts sociales en particulier;

9.2.2 vendre, transférer ou céder de toute autre manière tout ou partie de ses parts sociales ou de tout Intérêt y relatif, ou transférer ou autrement envisager d'effectuer toutes autres opérations avec les parts sociales ou tout Intérêt y relatif;

9.2.3 conclure tout contrat portant sur les droits de vote liés à tout ou partie de ses parts sociales; ou

9.2.4 convenir, sous condition ou de toute autre manière, d'effectuer l'une des opérations ci-dessus.

9.3 Si l'un des Associés Ultimes envisage d'effectuer lui-même ou de permettre à l'une de ses filiales d'effectuer des opérations portant sur ses parts sociales ou sur ses Intérêts dans ses parts sociales y relatifs en violation des dispositions de l'article 9.2, il sera réputé avoir commis une violation substantielle aux termes de l'article 11.

9.4 Une «Cession Autorisée» désigne toute cession d'une part sociale ou d'un Intérêt dans une part sociale conformément aux dispositions des présents Statuts:

9.4.1 à laquelle chacun des autres Associés Ultimes consent par écrit; ou

9.4.2 effectuée par un associé en faveur de tout membre appartenant au même Groupe que lui, à condition que si le cessionnaire cesse d'être un membre du même Groupe que le cédant, il cédera, avant ou après avoir quitté le Groupe, lesdites parts sociales au cédant d'origine ou à un autre membre du Groupe du cédant d'origine.

9.5 Si un associé échoue à, ou refuse d'exécuter et d'opérer une cession portant sur toute part sociale dans le respect de ses obligations décrites à l'article

9.4.2, le conseil de gérance pourra autoriser tout gérant à:

9.5.1 signer et livrer le ou les instrument(s) nécessaires à la mise en oeuvre de ladite ou desdites cession(s) au nom de l'associé défaillant afin de rendre effective la cession des parts sociales concernées; et

9.5.2 fournir le ou les instrument(s) susmentionnés au cessionnaire concerné, contre reçu de la Société du prix de vente (le cas échéant) payable pour les parts sociales concernées (lequel sera conservé à titre fiduciaire pour le compte de l'associé défaillant sans intérêt) (un tel reçu constituant une décharge pour le cessionnaire qui ne sera pas tenu de veiller à son application),

et le conseil de gérance autorisera l'inscription de la cession ainsi que du cessionnaire en tant que titulaire des parts sociales ainsi cédées. Après inscription, le titre du cessionnaire en tant que titulaire desdites parts sociales ne sera entaché d'aucune irrégularité ni invalidité issue de la procédure, que nul ne pourra soulever.

9.6 Nonobstant les autres dispositions des présents Statuts, aucune cession ni aucune opération sur les parts sociales (ou sur les Intérêts y relatifs):

9.6.1 ne sera effectuée ou inscrite si la mise en oeuvre ou l'inscription de ladite cession a pour effets:

9.6.1.1 de mettre la Société, toute Société du Groupe Cible, tout Associé Ultime ou toute filiale en situation de violer la Loi Applicable (y compris l'article 189 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915)), tout règlement ou toute Licence; ou

9.6.1.2 de mettre le Groupe Cible en situation de violation des dispositions de toute licence; ou

9.6.2 ne sera effectuée, sauf si de telles cessions sont mises en oeuvre conformément à l'article 189 de la Loi de 1915.

9.7 Chacun des Associés Ultimes désigne irrévocablement chacun des autres Associés Ultimes (et chaque gérant désigné pour nomination par l'un d'eux) séparément et irrévocablement en garantie de ses obligations prévues par l'article 12, afin de signer tout document nécessaire pour la mise en oeuvre de l'article 12 y compris la cession de parts sociales.

9.8 Aucun associé ne cédera de part sociale (et chaque associé veillera à ce qu'aucune de ses filiales ne cède de part sociale) sans céder en même temps au même cessionnaire une proportion équivalente de l'engagement (direct ou indirect) de chaque associé dans des prêts et dans tous autres instruments émis en vertu de toute Convention de Financement entre Associés mise en place au cours du temps. En cas de cession «composée» à laquelle l'un ou l'autre des articles 10, 11 ou 12 s'applique, les avis et procédures applicables décrits dans lesdits articles s'appliqueront collectivement aux parts sociales «composées» et aux intérêts «composés» en vertu de toute Convention de Financement entre Associés.

Art. 10. Droit de préemption.

10.1 Excepté en cas de cession effectuée conformément aux articles 9.4.1 ou 9.4.2, tout Associé Ultime (l'«Associé Cédant») envisageant, ou dont une filiale envisage elle-même de céder tout ou partie des parts sociales qu'il ou elle détient devra en premier lieu proposer lesdites parts sociales aux autres Associés Ultimes au moyen de l'envoi d'un avis écrit (un «Avis de Transfert») à la Société ainsi qu'aux autres Associés Ultimes (autres qu'un Associé Ultime ayant émis un Avis de Transfert ou pour lequel un Avis de Cession Forcée a été émis et reste applicable).

10.2 Un Avis de Transfert ne portera que sur une seule classe de parts sociales et devra:

10.2.1 préciser:

10.2.1.1 le nombre et la classe des parts sociales que l'Associé Cédant ou sa filiale entendent vendre (les «Parts Sociales à Vendre»);

10.2.1.2 l'identité du tiers acheteur (le cas échéant) auquel l'Associé Cédant ou sa filiale proposent de céder les Parts Sociales à Vendre (le «Cessionnaire Proposé»);

10.2.1.3 le prix de chaque part sociale auquel l'Associé Cédant souhaite céder les Parts Sociales à Vendre (le «Prix de Vente»);

10.2.1.4 toutes autres conditions substantielles auxquelles l'Associé Cédant entend céder les Parts Sociales à Vendre;

10.2.1.5 la durée de l'offre (devant être d'au moins 20 Jours Ouvrables);

10.2.1.6 si ledit Avis de Transfert est conditionné par la vente de tout et non pas d'une partie seule des Parts Sociales sur lesquelles il porte; et

10.2.1.7 si les Parts Sociales à Vendre sont proposées à la vente avec les garanties d'usage et libres de toutes créances, sûretés, gages et charges de toute sorte et avec tous les droits attachés aux Parts Sociales au moment de la réalisation de la cession; et

10.2.2 mandater la Société en tant que mandataire de l'Associé Cédant pour la cession des Parts Sociales à Vendre conformément au présent article 10.

10.3 Aucun Avis de Transfert ne pourra être modifié ni annulé sans l'accord préalable du conseil de gérance.

10.4 Cela sera une autre clause de l'offre envisagée par cet article 10 que de telles Parts Sociales à Vendre seront considérées comme offertes aux autres Associés Ultimes (les «Associés Visés») proportionnellement (autant que possible) à leur détention respective de parts sociales (détenues soit directement, soit indirectement par des filiales) (le «Droit Proportionnel»). L'offre devra aussi permettre aux Associés Visés d'indiquer dans leurs candidatures portant sur les Parts

Sociales à Vendre s'ils souhaitent acheter plus de Parts Sociales à Vendre que celles auxquelles ils ont le droit en vertu du Droit Proportionnel, et si oui combien, dans l'éventualité où de telles parts sociales seraient disponibles à la vente (les «Parts Sociales Supplémentaires»).

10.5 L'offre décrite dans l'Avis de Transfert pourra être acceptée (pour tout ou partie des parts sociales proposées) par un Associé Ultime au moyen d'un avis écrit envoyé à la Société.

10.6 Le Jour Ouvrable suivant immédiatement le jour d'expiration de la durée de l'offre mentionnée dans l'article 10.2.1.5 (ou, si elle survient avant, lors de la réception de candidatures valables pour l'ensemble des Parts Sociales à Vendre), le conseil de gérance (sous réserve de l'article 10.9) désignera les Parts Sociales à Vendre devant être cédées de la manière suivante:

10.6.1 si le nombre total de Parts Sociales à Vendre faisant l'objet d'une candidature (y compris les Parts Sociales Supplémentaires) est égal ou inférieur au nombre total de Parts Sociales à Vendre disponibles, le nombre de Parts Sociales à Vendre faisant l'objet de candidatures sera cédé respectivement à chaque Associé Visé; ou

10.6.2 si le nombre total de Parts Sociales à Vendre faisant l'objet d'une candidature (Parts Sociales Supplémentaires exclues) est supérieur au nombre total de Parts Sociales à Vendre disponibles, le Droit Proportionnel de chaque Associé Visé, ou s'il y est inférieur, le nombre de Parts Sociales à Vendre faisant l'objet de candidatures sera transféré respectivement à chaque Associé Visé; et

10.6.3 les candidatures portant sur des Parts Sociales Supplémentaires seront honorées au moyen de cessions effectuées selon lesdites candidatures, ou en cas de concurrence entre les Associés Visés demandant des Parts Sociales Supplémentaires, proportionnellement (dans la mesure du possible) au nombre de parts sociales total détenues par un tel Associé Visé.

10.7 La désignation de Parts Sociales à Vendre en vue d'une cession, effectuée par la Société en vertu du présent article 10, constituera l'acceptation par les personnes désignées comme cessionnaires de l'offre d'achat (ou qui s'engage qu'une filiale achète) desdites Parts Sociales à Vendre qui leur sont proposées (ou proposées à une filiale), étant entendu que nul ne sera obligé d'acheter plus que le nombre maximum de Parts Sociales à Vendre qu'il a indiqué vouloir acheter à la Société.

10.8 Immédiatement après la désignation de Parts Sociales à Vendre devant être cédées conformément à l'article 10.6, la Société fera parvenir un avis écrit (l'«Avis de Désignation») à chaque cessionnaire désigné de Parts Sociales à Vendre, précisant:

10.8.1 le nombre de Parts Sociales à Vendre ainsi désignées (le cas échéant);

10.8.2 le prix total à verser pour ces Parts Sociales à Vendre;

10.8.3 toute information complémentaire requise en vertu de l'article 10.9.1 (si applicable); et

10.8.4 (sous réserve des dispositions de l'article 10.9.2) l'heure (midi pour une date située dix Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Désignation), (ou, midi pour une date située deux Jours Ouvrables après que l'autorisation nécessaire en matière réglementaire ou concurrence ait été obtenue)) ainsi que le lieu auquel la cession des Parts Sociales à Vendre sera effectuée.

10.9 Si le nombre total de parts sociales demandées est inférieur au nombre de Parts Sociales à Vendre proposées:

10.9.1 l'Avis de Désignation confirmera si la condition (le cas échéant) spécifiée à l'article 10.2.1.6 n'a pas été remplie et contiendra une nouvelle offre valable pendant 28 jours adressée aux personnes désignées en tant que cessionnaires des Parts Sociales à Vendre leur proposant de postuler pour d'autres Parts Sociales à Vendre; et

10.9.2 la réalisation du transfert conformément aux paragraphes précédents du présent article 10 sera effective sous réserve de la désignation de l'intégralité desdites Parts Sociales à Vendre en vue d'une cession, sauf dans le cas où un Associé Cédant enverrait un avis écrit à la Société indiquant qu'il renonce à cette condition.

10.10 Immédiatement après la fin ou l'expiration de la procédure de préemption décrite dans le présent article 10, si une Part Sociale à Vendre reste non-désignée en vue d'une cession, la Société pourra en informer l'Associé Cédant. L'Associé Cédant pourra à tout moment dans une période de trois mois civils après réception de l'avis (et en aucun cas d'une autre manière, sauf si la procédure de préemption décrite dans les présents articles est répétée), transférer l'intégralité (et non pas une partie) des Parts Sociales à Vendre invendues au Cessionnaire Proposé identifié dans l'Avis de Transfert, à des conditions non plus favorables que celles proposées aux autres Associés Ultimes, sachant que le conseil de gérance refusera d'inscrire une cession à un Cessionnaire Proposé qui est une personne à laquelle des Parts Sociales ne peuvent pas être cédées en vertu de l'article 9.6.

10.11 La réalisation de la vente et de l'achat de Parts Sociales à Vendre conformément à l'Avis de Désignation sera effectuée conformément aux dispositions de l'article 12.

Art. 11. Cessions Forcées.

11.1 Sous réserve du paragraphe 11.2, si un Associé Ultime (l'«Associé Défaillant»):

11.1.1 commet lui-même ou permet à l'une de ses filiales de commettre une violation substantielle des présents Statuts, violation à laquelle il n'a pas été remédié (alors que cela était possible) dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables suivant l'envoi, par chaque Associé Ultime (autre que l'Associé Défaillant) détenant (directement ou indirectement via ses filiales) vingt-cinq pourcents (25%) ou plus des parts sociales (chacun étant un «Associé Non-Défaillant»), d'un avis à l'Associé Défaillant afin de lui demander d'y remédier; ou

11.1.2 est lui-même en Situation d'Insolvabilité, ou si l'une de ses filiales dont les seuls ou principaux actifs sont un intérêt direct ou indirect (à travers ses filiales) dans les parts sociales, se trouve elle-même dans une Situation d'Insolvabilité; ou

11.1.3 subit un Changement de Contrôle auquel le ou les Associé(s) Non-Défaillant(s) n'ont pas consenti (consentement qui ne doit pas être refusé sans motif valable),

alors les Associés Non-Défaillants pourront, sans préjudice des autres droits et recours mis à leur disposition, faire parvenir un avis écrit (l'«Avis de Défaut») à l'Associé Défaillant à tout moment dans une période de soixante (60) Jours Ouvrables suivant la date à laquelle ils ont pris connaissance du Cas de Défaut ou à tout moment lorsque la violation substantielle ou la Situation d'Insolvabilité perdure.

11.2 Les Associés Non-Défaillants ne seront pas autorisés à émettre un Avis de Défaut en vertu de l'article 11.1 pour toute part sociale ayant été grevée de sûretés auprès d'une banque, d'une institution ou de toute autre personne (ou par, ou en faveur d'un mandataire de ladite banque, institution ou personne).

11.3 L'Avis de Défaut pourra requérir l'Associé Défaillant de proposer immédiatement l'intégralité (et pas seulement une partie) des parts sociales (les «Parts Sociales de l'Associé Défaillant») qu'il détient lui-même ou détenues par ses filiales (ou, comme cela peut se produire en cas de Changement de Contrôle, détenues par son ancienne filiale) à la vente aux autres Associés Ultimes à un prix par part sociale (le «Prix de Cession Forcée») correspondant à la valeur de marché des Parts Sociales de l'Associé Défaillant (tel que convenu ou déterminé en vertu des dispositions suivantes de l'article 11.3), et exiger que la Société devienne le mandataire de l'Associé Défaillant en vue de la cession des Parts Sociales de l'Associé Défaillant, conformément aux dispositions suivantes:

11.3.1 L'Associé Défaillant et le ou les Associé(s) Non-Défaillant(s) feront en sorte de convenir du Prix de Cession Forcée dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date d'envoi de l'Avis de Défaut, et en cas de non-respect de cette condition, la détermination du Prix de Cession Forcée sera effectuée par une banque d'investissement indépendante de réputation internationale (la «Banque d'Investissement») choisie d'un commun accord entre l'Associé Défaillant et le ou les Associé(s) Non-Défaillant(s), ou si aucun accord n'a été trouvé dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables suivant l'envoi de l'Avis de Défaut, la Banque d'Investissement sera nommée (à la demande soit de l'Associé Défaillant, soit du ou des Associé(s) Non-Défaillant(s)) par le Président de l'Institut des Experts Comptables d'Angleterre et d'Ecosse (Institute of Chartered Accountants in England and Wales);

11.3.2 la Banque d'Investissement devra certifier par écrit dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables suivant sa nomination le prix correspondant selon elle à la valeur de marché de chaque part sociale des Parts Sociales de l'Associé Défaillant, en tenant compte de la valeur de marché des activités de la Société et de ses filiales dans le cadre d'une exploitation continue et d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales entre un vendeur et un acheteur consentants à la date d'émission de l'Avis de Défaut, sans prime ni remise relatives au pourcentage de capital social émis de la Société représenté par les Parts Sociales de l'Associé Défaillant;

11.3.3 la Banque d'Investissement sera réputée agir en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et sa décision sera définitive et contraignante pour les Associés Ultimes;

11.3.4 les Associés Ultimes veilleront à mettre à disposition de la Banque d'Investissement toutes les informations sur la Société et ses filiales que la Banque d'Investissement sera en droit de demander raisonnablement afin de déterminer la valeur de marché des Parts Sociales de l'Associé Défaillant;

11.3.5 le prix du certificat émis par la Banque d'Investissement sera pris en charge par l'Associé Défaillant;

11.3.6 une copie du certificat émis par la Banque d'Investissement sera fournie à l'ensemble des Associés Ultimes;

11.3.7 dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la détermination du Prix de Cession Forcée, le conseil de gérance proposera par écrit (l'«Avis de Cession Forcée») les Parts Sociales de l'Associé Défaillant aux autres Associés Ultimes, conformément aux dispositions des articles 11.4 et 11.5.

11.4 L'Avis de Cession Forcée:

11.4.1 indiquera:

11.4.1.1 le nombre et la classe à laquelle appartiennent les Parts Sociales à Vendre;

11.4.1.2 le Prix de Cession Forcée; et

11.4.1.3 si les Parts Sociales à Vendre sont proposées à la vente avec les garanties d'usage et libres de toutes créances, privilèges, sûretés et gages de toute sorte et avec tous les droits y attachés au moment de la réalisation de la cession mais sans aucune autre déclaration et garantie d'aucune sorte, et 11.4.2 ne sera pas soumis à la condition de la cession de l'intégralité (et non pas d'une partie seulement) des Parts Sociales de l'Associé Défaillant, conformément au présent article 11.

11.5 Les Parts Sociales de l'Associé Défaillant seront proposées à la vente conformément aux dispositions des articles 10.5 à 10.12 (inclus) qui s'appliqueront mutatis mutandis (comme si toute référence à l'Avis de Cession était remplacée par une référence à l'Avis de Cession Forcée, la référence aux Parts Sociales à Vendre remplacée par une référence aux Parts Sociales de l'Associé Défaillant, et la référence au Prix de Cession était remplacée par une référence au Prix de Cession Forcée) comme si elles avaient été reprises intégralement dans le présent article 11, sauf que:

11.5.1 l'offre sera disponible pour acceptation durant une période de dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis de Cession Forcée;

11.5.2 l'article 10.9.2 ne s'appliquera pas pour la cession des Parts Sociales de l'Associé Défaillant; et

11.5.3 si, après expiration de la procédure de préemption décrite dans les articles 10.4 à 10.9, il reste des Parts Sociales de l'Associé Défaillant à vendre, l'Associé Défaillant ne pourra pas les céder à une autre personne, sauf offre faite en conformité avec les dispositions de l'article 10.

Art. 12. Réalisation de la cession de parts sociales.

12.1 Tout transfert de parts sociales réalisé conformément aux clauses 10 ou 11 devra être réalisé selon les modalités de cette clause 12.

12.2 Lors de la réalisation de la vente de Parts Sociales à Vendre ou des Parts Sociales de l'Associé Défaillant (le cas échéant):

12.2.1 l'Associé Cédant ou l'Associé Défaillant (le cas échéant) (le Vendeur) devra:

12.2.1.1 délivrer ou faire délivrer à chaque personne ayant été comme cessionnaire désigné (l'Acquéreur) en accord avec les clauses 10 et 11 (ou à toute autre personne que cet Acquéreur aurait pu désigner) un ordre de transfert dûment exécuté et autorisé en faveur de cet Acquéreur (ou toute autre personne) en rapport avec les parts sociales concernées accompagné des titres de propriété, ensemble avec une procuration (incluant les résolutions des associés prises en accord avec l'article 189 de la Loi de 1915) selon laquelle ce ou ces transferts ont été exécutés; et

12.2.1.2 faire toute autre choses et signer tout autre document que chaque Acheteur peut raisonnablement demander afin de rendre effective la vente et l'achat des parts sociales concernées, et

12.2.2 chaque Acheteur paiera ou ordonnera le paiement à l'Acheteur (ou à toute autre personne désignée par le Vendeur) par un ordre de virement électronique d'un montant égal à la totalité du prix d'achat des parts sociales concernées.

12.3 Les Associés Ultimes feront le nécessaire que chaque Acheteur concerné soit enregistré comme détenteur des parts sociales concernées dans le registre de parts sociales de la Société.

12.4 Si, suite à un transfert de parts sociales, le Vendeur ne détient plus aucune part sociale de la Société, alors au moment de la réalisation dudit transfert, le Vendeur veillera à la démission de tout gérant de la Sociétés et ses filiales qui a été nommé par lui-même.

12.5 Si un Vendeur ne peut ou refuse de signer et de réaliser tout transfert à l'égard de toute part sociale, le conseil de gérance peut autoriser tout gérant (sauf à l'égard des parts sociales qui ont été gagées par le biais d'une sécurité à toute banque, institution ou autre personne (ou par ou en faveur d'un candidat de cette banque, institution ou personne)) à:

12.5.1 signer et remettre l'instrument (s) nécessaire à l'égard d'un ou de tel transfert(s) sur le nom du Vendeur pour donner effet à la cession des parts sociales concernées, et

12.5.2 contre réception par la Société du prix d'achat (le cas échéant) à payer pour les parts sociales concernées (qui sera gardé en escrow pour le bénéfice du Vendeur, sans intérêt) (cette réception constitue décharge de l'Acheteur qui n'est pas tenu de pourvoir à la mise en oeuvre) livrer ce ou ces instrument(s) à l'Acheteur concerné et le conseil de gérance autorisera l'enregistrement du transfert, et de l'Acheteur en cause comme le détenteur des parts sociales ainsi transférées. Après l'enregistrement, le titre du cessionnaire en tant que porteur inscrit de ces parts sociales ne sera pas affecté par l'irrégularité ou l'invalidité de tels actes, qui, ne seront pas remis en question par toute personne.

Art. 13. Rachat de parts sociales.

13.1 La Société pourra acquérir des parts sociales au sein de son propre capital pour autant que la Société dispose d'une réserve distribuable ou des fonds suffisants à cet effet.

13.2 L'acquisition et l'aliénation par la Société de parts sociales détenues dans son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions et modalités qui seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des présents Statuts s'appliquent conformément à l'article 18 des présents Statuts sont d'application.

Art. 14. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 15. Gérance.

15.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s), révoqué(s) et remplacé (s) par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.2 Chaque Associé Ultime aura le droit de proposer la nomination d'un gérant de la Société pour chaque tranche de dix pour cent complète (10%) des parts sociales qu'il détient (soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de ses filiales)

15.3 L'assemblée générale des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, l'un d'entre eux.

15.4 Chaque Associé Ultime aura le droit de désigner pour révocation tout gérant désigné pour nomination par lui, et désigner pour nomination à un autre gérant à sa place, aussi longtemps qu'il détient (soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de ses filiales) le nombre requis de parts sociales. Toute candidature pour nomination ou révocation (ou

toute candidature à la nomination pour la première fois) sera effectuée par notification écrite (signée par un administrateur ou le secrétaire de l'Associé Ultime émettant ladite notification) au conseil de gérance à son siège social ou lors d'une réunion des gérants, et prendra effet, sous réserve de toute intention contraire exprimée dans l'avis, lorsque l'avis sera délivré.

15.5 Si le nombre de parts sociales détenues (soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de ses filiales) par un Associé Ultime arrive à un point où cet Associé Ultime a le droit de proposer la nomination de moins de gérants, cet Associé Ultime (l'«Associé Ultime Dilué») prendra immédiatement des mesures pour proposer à la révocation le nombre de gérants excédant son quota. Si l'Associé Ultime Dilué ne parvient pas à prendre de telles mesures, l'autre Associé Ultime aura le droit de proposer à la révocation le nombre de gérants excédant le quota de l'Associé Ultime Dilué.

15.6 Si un Associé Ultime présente un gérant à la révocation de son mandat, cet Associé Ultime sera responsable de et devra indemniser les autres parties et la Société contre toute perte, responsabilité ou coût que l'un d'entre eux pourrait subir ou encourir en raison de toute revendication que ce gérant pourrait avoir pour licenciement abusif ou illicite découlant de cette révocation.

15.7 En cas de pluralité de gérants, une réunion du conseil de gérance sera tenue au moins une fois par trimestre (ou plus fréquemment si au moins deux gérants, dont la nomination doit avoir été proposée par des Associés Ultimes distincts, le demandent). Une notification écrite de toute réunion du conseil de gérance sera remise à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 5 (cinq) Jours Ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance ne pourra être convoquée que par au moins deux gérants dont chacun doit avoir été proposé à la nomination par des Associés Ultimes distincts. Il est possible de renoncer à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

15.8 En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité, et par au moins deux gérants présents ou représentés, dont un gérant présenté à la nomination par chaque Associé Ultime. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée, et pas moins de deux des membres du conseil de gérance sont présents et représentés, dont un gérant désigné pour nomination par chaque Associé Ultime, de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas présent dans les trente (30) minutes de l'heure fixée pour une réunion du conseil de gérance, ou si un quorum cesse d'être présent lors d'une réunion du conseil de gérance, alors une telle réunion sera ajournée (autant que raisonnablement possible) au même endroit à un autre jour (n'étant pas moins d'un et pas plus de sept (7) jours qui suivent), tel que déterminé par ces gérants dont la nomination a été proposée par les Associés Ultimes détenant (directement ou indirectement par des filiales) cinquante pour cent (50%) ou plus des parts sociales. Un avis de ce conseil de gérance ajourné sera donné dès que raisonnablement possible après l'ajournement. Le quorum pour l'expédition des affaires au conseil de gérance ajourné lorsqu'il se réunit à nouveau doit avoir au moins un (1) gérant dont la nomination doit avoir été proposée par chaque Associé Ultime qui détient (directement ou indirectement par des filiales) cinquante pour cent (50%) ou plus des parts sociales.

15.9 Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 15.

15.10 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de l'associé unique ou du conseil de gérance, selon le cas.

15.11 La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, dont au moins un gérant dont la nomination a été proposée par un Associé Ultime.

15.12 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants, dont au moins un gérant a été désigné pour nomination par un Associé Ultime, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

15.13 Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Dans l'hypothèse où un président pro tempore est nommé, celui-ci sera désigné par le conseil de gérance suivant le vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance. Lorsqu'il y a égalité de vote pour ou contre toute résolution, le président aura une voie prépondérante.

15.14 Un gérant dont la nomination a été proposée par un Associé Ultime est exclu de la participation aux discussions, aux votes et à toute question survenant au sein du conseil de gérance, par rapport auxquels cet Associé Ultime a un conflit d'intérêt.

15.15 Avant le conseil de gérance approuvant la révocation de tout dirigeant, directeur financier ou tout autre employé clé il est mis en place un remplacement dont la nomination a été approuvée par le président du conseil de gérance.

15.16 Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part

à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

15.17 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, ne contractent, en raison de sa /leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui /eux au nom de la Société.

Art. 17. Assemblées générales des associés.

17.1 Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée générale.

17.2 D'autres assemblées générales de(s) (l') associé(s) peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

17.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 18. Droits de vote des associés, quorum et majorité.

18.1 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

18.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il/elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

18.3 Cependant, les résolutions modifiant les présents Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que moyennant un accord à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 20. Comptes annuels.

20.1 Chaque année, au 31 décembre (et à compter du 31 décembre 2015), les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dressera un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

20.2 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Distribution des bénéfiques, réserves. Les bénéfiques bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 22. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou toute autre procédure similaire de(s) l'associé(s) n'entraîneront pas la dissolution de la Société. L'(les) associé(s) doit (doivent), conformément au second paragraphe de l'article 13 des présents Statuts, marquer son (leur) accord quant à la dissolution et à la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions applicables à cette liquidation.

Art. 23. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (telle que modifiée de temps à autre) n'est pas applicable.

Art. 25. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions applicables de la Loi de 1915.

Art. 26. Clause dérogoire. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, chaque associé, s'engage à être lié par les dispositions de tous pactes d'associés relatif à la Société conclu de temps à autre, et si toutes les dispositions des présents Statuts entre à tout moment en conflit avec les dispositions de tous pactes d'associés qui pourrait exister de temps à autre, les dispositions d'un tel pacte d'associés prévaudront et les associés devront exercer tous les pouvoirs et les droits qui leur sont offerts de modifier les Statuts de la façon nécessaire pour permettre à la Société et ses affaires d'être réglemantée comme prévu dans le pacte d'associés. Chaque Associé Ultime déclare être lié par les Statuts dans la mesure où il / elle est partie à ce pacte d'associés.

Art. 27. Définitions. «Loi Applicable» désigne toute loi, loi subordonnée, statut, acte constitutif, règlement, traité, jugement, décision, règle, avis, ordonnance, code de bonne pratique (ayant ou non force de loi, mais dans la négative, auquel toute personne à laquelle il s'applique est habituée à se conformer) émis par toute Autorité Compétente;

«Statuts» désigne les statuts de la Société tels que modifiés au cours du temps;

«Jour Ouvrable» désigne un jour auquel les banques sont ouvertes dans le cadre de leurs activités normales au Luxembourg (à l'exclusion des samedis ou des jours fériés);

«Acheteur» a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2.1.1;

«Changement de Contrôle» désigne, en rapport avec un Associé Ultime, la situation qui se présente lorsque plus de trente pourcents (30%) du capital social émis d'une filiale dudit Associé Ultime (dont les seuls ou les principaux actifs sont constitués d'un Intérêt direct ou indirect (via ses filiales) dans des parts sociales et dont la seule ou la principale activité est la détention de participations dans la Société) sont cédés à une ou des personnes qui ne sont pas membres du Groupe auquel appartient ledit Associé Ultime;

«Autorité Compétente» désigne, tant au niveau local, qu'aux niveaux national et supranational, tout(e) organisme, autorité, service public, administration, ministère, officier, tribunal, cour, ou toute personne légale (autonome ou non) de Hong Kong ou de toute autre juridiction dont la loi s'applique aux parties, à tout ou partie des activités ou des opérations de la Société ou de ses filiales ainsi que toute Loi Applicable dans la mesure où lesdites lois s'appliquent aux activités ou opérations de la Société (y compris tout type d'activités ou opérations entreprises par un représentant de cette Société);

«Avis de Cession Forcée» a la signification qui lui est conférée à l'article 11.3.7;

«Prix de Cession Forcée» a la signification qui lui est conférée à l'article 11.3;

«Avis de Défaut» a la signification qui lui est conférée à l'article 11.1;

«Parts Sociales de l'Associé Défaillant» a la signification qui lui est conférée à l'article 11.3;

«Associé Défaillant» a la signification qui lui est conférée à l'article 11.1;

«Avis de Désignation» a la signification qui lui est conférée à l'article 10.8;

«Cas de Défaut» désigne les événements décrits dans les articles 11.1.1, 11.1.2 et 11.1.3;

«Eversholt Luxco» désigne Eversholt Investment Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.116;

«Parts Sociales Supplémentaires» a la signification qui lui est conférée à l'article 10.4;

«Groupe» désigne, en rapport avec une société, ladite société ainsi que toute société qui est une société de participation ou une filiale ou une entreprise filiale de ladite société ainsi que toute filiale; entreprise filiale de ladite société de participation;

«Hong Kong» désigne la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République Populaire de Chine;

«Situation d'Insolvabilité» désigne, pour une société, la faillite, l'insolvabilité, la liquidation, le sursis de paiement, la gestion contrôlée, le concordat préventif de la faillite, les procédures de réorganisation ou toutes autres procédures judiciaires ou régimes luxembourgeois ou étrangers analogues affectant les crédateurs;

«Intérêt» désigne, en rapport avec une Part Sociale, tout droit juridique ou économique relatif à une telle Part Sociale (y compris tout droit de vote se rapportant à ladite Part Sociale);

«Banque d'Investissement» a la signification qui lui est conférée à l'article 11.3.1;

«Licence» désigne toute licence accordée à la Société ou à toute Société du Groupe Cible par un organisme gouvernemental ou une instance réglementaire;

«Associé Non-Défaillant» a la signification qui lui est conférée à l'article 11.1.1;

«Cession Autorisée» a la signification qui lui est conférée à l'article 9.4;

«Cessionnaire Proposé» a la signification qui lui est conférée à l'article 10.2.1.2;

«Associés Visés» a la signification qui lui est conférée à l'article 10.4;

«Prix de Vente» a la signification qui lui est conférée à l'article 10.2.1.3;

«Parts Sociales à Vendre» a la signification qui lui est conférée à l'article 10.2.1.1;

«Vendeur» a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2.1;

«Associé Cédant» a la signification qui lui est conférée à l'article 10.1;

«Conventions de Financement entre Associés» désigne toute documentation conclue entre les associés au fil du temps et fixant les conditions applicables:

- (a) aux prêts accordés au fil du temps à la Société; et/ou
 - (b) à tous instruments financiers émis au fil du temps par la Société,
- en faveur de tout associé de la Société, ou de toute filiale directe ou indirecte de la Société, selon le cas.

«Cible» désigne Eversholt Luxco;

«Groupe Cible» désigne Eversholt Luxco et chacune des sociétés suivantes:

- (a) Eversholt Investment Ltd;
- (b) European Rail Finance Holdings Ltd;
- (c) European Rail Finance (2) Ltd;
- (d) European Rail Finance Ltd;
- (e) European Rail Finance (GB) Ltd;
- (f) Eversholt Rail Holdings (UK) Ltd;
- (g) Eversholt Rail (UK) Ltd;
- (h) Eversholt Depot Finance (UK) Ltd;
- (i) Eversholt Rail (380) Ltd;
- (j) Eversholt Rail (365) Ltd;
- (k) Eversholt Finance Holdings Ltd;
- (l) Eversholt Funding plc,

et comprend également toute filiale directe ou indirecte de la Société au cours du temps, sachant que:

(a) une fiducie peut être une filiale au sein de laquelle une part d'intérêt ou un intérêt bénéficiaire peut être considérée comme une part sociale et la capacité à contrôler la nomination ou la révocation du mandataire («trustee») peut être considérée comme la capacité à contrôler directement ou indirectement la composition du conseil de gérance; et

(b) une société ou une fiducie peut être une filiale d'une fiducie, dans l'hypothèse où elle aurait pu être une filiale de cette même fiducie si cette dernière avait été une société.

«Société du Groupe Cible» désigne toute entité du Groupe Cible;

«Avis de Transfert» a la signification qui lui est conférée dans l'article 10.1; et

«Associés Ultimes» désigne tout associé direct ou indirect de la Société et Associé Ultime désigne l'un d'entre eux.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte notarié est estimé approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire, le Mandataire signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12368. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062894/1126.

(150071881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Euler Hermes Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 36.134.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EULER HERMES RE

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015062935/11.

(150072458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

EDP Management S.A., European Direct Property Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2015

Suite à la démission de Monsieur Robert Vedeilhié avec effet rétroactif au 25 mars 2015 de sa fonction d'administrateur de la société, les administrateurs restant en fonction se sont réunis pour coopter un nouvel administrateur.

Il est décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Louis-Marie Piron, né le 15 février 1956 à Opont (Belgique), demeurant professionnellement au 2, rue Marie-Curie, L-8049 Strassen, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

EDP Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2015062940/18.

(150072619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

EDP VII S.A., European Direct Property VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.210.

EXTRAIT

L'actionnaire unique a décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 27 avril 2015:

- de transférer le siège social de la société du 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

- d'accepter la démission de Monsieur Moyse Dargaa de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la société avec effet rétroactif au 29 mars 2015, ainsi que les démissions de Messieurs Benoît Lejeune et Arnaud Schreiber de leur fonction d'administrateurs avec effet rétroactif au 25 mars 2015.

- de nommer en leur remplacement aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes suivantes:

* Monsieur Sven Taymans, né le 25 novembre 1976 à Leuven, Belgique, résidant professionnellement au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

* Monsieur Pierre Demaerel, né le 22 février 1958 à Leuven (Belgique), résidant professionnellement à Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles

* Monsieur Jean-Louis Waucquez, né le 9 février 1969 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.
Pour extrait sincère et conforme
EDP VII S.A.
Signature

Référence de publication: 2015062965/28.
(150072591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Exelenz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 77.053.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062970/11.
(150072154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015062933/10.
(150072237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Compo AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borchette.
R.C.S. Luxembourg B 159.796.

Les statuts coordonnés au 26 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015062864/11.
(150071817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Carnegie Fund IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 20 mars 2015 à 16h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

- * Mr. Mattias Kolm, Administrateur,
Blasieholmsgatan 5, Stockholm S-10 394, Suède.
- * Mr. Rolf Dolang, Administrateur,
Dampfaergevej 26, DK-2100 Copenhagen, Danemark.
- * Mr. Bruno Vanderschelden, Administrateur,
8, rue Th. Funck-Brentano, L-1544 Luxembourg.

* Mr. Henrik Brandt, Administrateur,
Sauntesvej 20, DK-2100 Copenhagen, Danemark.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 22 Avril 2015.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Mandataire

Référence de publication: 2015062880/27.

(150072378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

CEPF II CJ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062888/10.

(150072683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

CEPF II CJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.272.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062889/10.

(150072698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 86.726.

A titre informatif, veuillez noter que l'adresse du siège social de RALEIGH HOLDINGS, S.A., une société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.882, gérant unique de la Société, est désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062892/12.

(150071806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Cinderman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Strassen, 177, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 185.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015062893/10.

(150072738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Clairmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 89.459.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 avril 2015 que:

1. Madame Manuela MARAITE est remplacée dans sa fonction d'administrateur par Madame Carmen FRITSCH avec adresse au 15 Rue des Saules L-5361 Schrassig jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait conforme

CLAIRMONT S.A.

Référence de publication: 2015062895/14.

(150072555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Come2Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7305 Mullendorf, 11, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 161.702.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015062903/10.

(150071976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Constructions Metalliques Guy Gardula et Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 144.236.

Le bilan au 30/06/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 28/04/2015 remplace celui daté du 16/03/2015 dépôt L150047480.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2015.

Référence de publication: 2015062906/11.

(150072644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Coolwing Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.588.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée COOLWING COMPANY Luxembourg, (R.C.S. N° B 140588), dont le siège social à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt, a été dénoncé en date du 9 octobre 2012;

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

Le liquidateur

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2015062907/19.

(150071553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Corbox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015062908/13.

(150071895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Gaemil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 183.405.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063017/10.

(150071961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Gelman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 168.386.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 février 2015 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Weber Jean-Nicolas et de Monsieur Spilet Alain de leurs fonctions d'administrateur.
- Vu la démission de deux administrateurs, l'assemblée décide de modifier la fonction de Madame Miler épouse Spilet Evelyne, née le 17/07/1956 à Paris, demeurant à F-75016 Paris, 1bis, avenue Foch en administrateur unique.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015063018/14.

(150071744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

GGO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Caucins.
R.C.S. Luxembourg B 196.369.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, a private liability company having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies)

here represented by Mr. Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power after being signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The private limited liable Company is incorporated under the name of "GGO Holding S.à r.l."

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by the private liable company PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- EUR.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, acting as foresaid, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

Mr Patrice GALLASIN, born on 9 December 1970 in Villers-Semeuse, France and with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, who can bind the company towards third parties by her sole signature.

2) The Company shall have its registered office at L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes

Im Jahr zweitausendfünfzehn, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtswohnsitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, geschäftsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, aufgrund einer ihm ausgestellten Vollmacht,

welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage zu Registrierungszwecken beigefügt wird.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Titel I. - Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die "Société de Participations Financières" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "GGO Holding S.à r.l."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. - Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

Art. 7. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV. - Entscheidungen des Einziges Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen Mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, von dem einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. - Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, vorgenannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,-EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Patrice GALLASIN, geboren am 9. Dezember 1970 in VillersSemeuse, Frankreich und geschäftsansässig 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, welcher die Gesellschaft gegenüber dritten durch ihre alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

Der unterzeichnete Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 avril 2015. Relation GAC/2015/3594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015063019/232.

(150072198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

GGO HV6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 196.376.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GGO Holding S.à r.l., a private liability company, having its registered office at 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, incorporated today by a notarial deed,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power after being signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The private limited liable Company is incorporated under the name of "GGO HV6 S.à r.l."

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the

same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by the private liable company GGO Holding S.à r.l., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- EUR.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, acting as foresaid, has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

Mr Patrice GALLASIN, born on 9 December 1970 in Villers-Semeuse, France and with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, who can bind the company towards third parties by her sole signature.

2) The Company shall have its registered office at L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes

Im Jahr zweitausendfünfzehn, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit Amtswohnsitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

GGO Holding S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxemburg, welche am heutigen Tage durch notarielle Urkunde gegründet wurde,

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, geschäftsansässig in Junglinster, 3, route de Luxemburg, aufgrund einer ihm ausgestellten Vollmacht,

welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage zu Registrierungszwecken beigefügt wird.

Welche Kompartentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Titel I. - Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschließung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die "Société de Participations Financières" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "GGO HV6 S.à r.l.".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. - Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

Art. 7. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV. - Entscheidungen des Einzigsten Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen Mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. - Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GGO Holding S.à r.l., vorgenannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,-EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500,-EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Patrice GALLASIN, geboren am 9. Dezember 1970 in Villers-Semeuse, Frankreich und geschäftsansässig 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, welcher die Gesellschaft gegenüber dritten durch ihre alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

Der unterzeichnete Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 avril 2015. Relation GAC/2015/3595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015063020/230.

(150072538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Gran Ventana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.04.2015.

Référence de publication: 2015063024/10.

(150072229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Glass-Alu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4115 Esch-sur-Alzette, 3, place des Sacrifiés.

R.C.S. Luxembourg B 196.366.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-DEUX AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Valérie STOCKER, employée privée, née le 6 avril 1973 à F-54 Longwy, demeurant 10, Lotissement des quatre mines à F-57440 Algrange,

2. Monsieur Michel LIEGEOIS, gérant de société, né le 17 décembre 1969 à F-57 Nilvange, demeurant 10, Lotissement des quatre mines à F-57440 Algrange,

tous deux représentés par Madame Chantal KULAS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 9 avril 2015, lesquelles procurations resteront ci-annexées.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de: GLASS-ALU.

Art. 3. Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet:

La vente et la pose de menuiseries et accessoires ainsi que tous produits et équipements annexes ou connexes. La société peut réaliser tout type d'opérations commerciales ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Titre IV. - Décisions collectives d'associés

Art. 10. Les décisions des associés sont prises en assemblée ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des pertes et des profits.

Art. 13. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 14. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des actionnaires, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Après que les statuts aient été dressés, les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que toutes les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Madame Valérie STOCKER préqualifiée,	380 parts
2. Monsieur Michel LIEGEOIS, préqualifié,	120 parts
TOTAL:	500 parts

et que toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces par les souscripteurs au prorata de leur souscription, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié expressément au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par 1 (un) gérant.
2. Est nommé gérant de la société:

Monsieur Michel LIEGEOIS, gérant de société, né le 17 décembre 1969 à F-57240 Nilvange, demeurant 10, Lotissement des quatre mines à F-57440 Algrange,

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour agir en toutes circonstances au nom de la société par sa seule signature.

3. La durée du mandat du gérant est illimitée,
4. La société a son siège social au 3, Place des Sacrifiés à L-4115 Esch-sur-Alzette.

Clôture

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. KULAS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015063023/119.

(150072124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

FS Global Credit Opportunities (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 192.803.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "FS Global Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 192803, en date du 4 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2014, relation: LAC/2014/58981, déposé en date du 17 décembre 2014 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L140225124, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 78 du 12 janvier 2015,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE dans la version anglaise:

"Resolutions of the sole member:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following person is appointed Manager A of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Jason Young, born on 5 March 1974 in Pennsylvania (United States), with professional address at 929 Arch Street, Suite 675, Philadelphia, PA 19104, United States.

2) The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Gregor Dalrymple, born on 16 May 1960 in Edinburgh (United Kingdom), with address at 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;

- Mr. Fernand Grulms, born on 25 April 1960 in Luxembourg, with professional address at 2, rue Nic Flener, L-8228 Luxembourg; and

- Mrs. Inna Hörner, born on 25 October 1980 in Karaganda (Kazakhstan), with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

(.....)"

AU LIEU DE:

"Resolutions of the sole member:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following person is appointed Manager A of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Jason Young, born on 5 March 1974 in Pennsylvania (United States), with professional address at 929 Arch Street, Suite 675, Philadelphia, PA 19104, United States.

2) The following persons are appointed Managers B of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Gregor Dalrymple, born on 16 May 1960 in Edinburgh (United Kingdom), with address at 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;

- Mr. Ferdinand Gruims, born on 25 April 1960 in Luxembourg, with professional address at 2, rue Nic Flener, L-8228 Luxembourg; and

- Mrs. Inna Hörner, born on 25 October 1980 in Karaganda (Kazakhstan), with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

(.....)"

IL Y LIEU DE LIRE dans la version française:

Résolutions de l'associé unique:

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jason Young, né le 5 mars 1974 en Pennsylvanie (États-Unis), avec adresse professionnelle au 929 Arch Street, Suite 675, Philadelphia, PA 19104, United States.

2) Sont nommés Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 en Edimbourg (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;

- Monsieur Fernand Gruims, né le 25 avril 1960 en Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2, rue Nic Flener, L-8228 Luxembourg; et

- Madame Inna Hörner, née le 25 octobre 1980 en Karaganda (Kazakhstan), avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

AU LIEU DE:

Résolutions de l'associé unique:

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jason Young, né le 5 mars 1974 en Pennsylvanie (États-Unis), avec adresse professionnelle au 929 Arch Street, Suite 675, Philadelphia, PA 19104, United States.

2) Sont nommés Gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 en Edimbourg (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen;

- Monsieur Ferdinand Grulms, né le 25 avril 1960 en Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2, rue Nic Flener, L-8228 Luxembourg; et

- Madame Inna Hörner, née le 25 octobre 1980 en Karaganda (Kazakhstan), avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8767. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): ... THILL.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015063006/82.

(150072611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Contractors Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 191.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015060362/10.

(150069768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.

Cadami Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015060369/10.

(150069802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2015.
